

**DECLARATION POLITIQUE**

Au regard de l'évolution de la situation politique du pays marquée par une controverse autour des résultats des élections sénatoriales soupçonnées d'avoir été émaillées des actes de corruption, considérant les mesures prises et annoncées à cet égard à l'issue de la réunion interinstitutionnelle présidée par le Président de la République et subséquemment à son communiqué rendu public en date du samedi 16 Mars de l'année en cours, la Ligue des jeunes du Parti du Peuple porte à l'attention de l'opinion tant nationale qu'internationale la mise au point suivante :

1. La Ligue des jeunes du Parti du Peuple condamne avec la dernière énergie les actes barbares et de vandalisme perpétrés par la jeunesse de l'UDPS au siège interfédéral du PPRD/Kinshasa et à celui de Mbuji-Mayi et met en garde celle-ci contre toute nouvelle initiative allant dans le même sens. Nul n'a le monopole de la violence.
2. La Ligue des jeunes du Parti du Peuple rejette en bloc toutes les décisions prises unilatéralement à l'issue de la réunion interinstitutionnelle tenue en date du lundi 18 Mars 2019 qui énervent la Constitution. En tant que cadre informel, la réunion interinstitutionnelle ne peut aucunement servir pour la prise des mesures importantes concernant la vie de la République ;
3. En rapport avec la décision du Président de la République portant sur la suspension sine die des élections des Gouverneurs et Vice-gouverneurs et de l'installation du Sénat, la Ligue des jeunes du Parti du Peuple considère que cette décision constitue une violation de la Constitution.
4. En violant intentionnellement la Constitution, le Chef de l'Etat s'expose ainsi pour haute trahison, infraction politique grave prévue par les dispositions pertinentes des articles 164 et 165 alinéa 1<sup>er</sup>.
5. La Ligue des jeunes convie, par conséquent, les Sénateurs, élus conformément à l'article 104 alinéa 5 de la Constitution, à se réunir rapidement en vue de procéder à l'installation du Sénat dans le but de parachever la mise en place de l'architecture institutionnelle de la troisième législature afin d'assurer un fonctionnement régulier de la République, et ce en vertu de l'article 114 de la Constitution ;
6. La Ligue des jeunes invite la Commission Electorale Nationale Indépendante, CENI en sigle, institution d'appui à la démocratie, à poursuivre sans désespérer l'organisation du processus électoral par l'organisation notamment des élections des Gouverneurs et Vice-gouverneurs conformément au calendrier électoral ;
7. La Ligue des jeunes du Parti du Peuple exhorte le Président de la République, Son Excellence Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, en tant que symbole de l'unité nationale, à demeurer au-dessus de la mêlée et à éviter toute confusion entre les affaires de l'Etat et celles de son parti politique, l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social, UDPS en sigle, en vue de promouvoir la paix et la cohésion nationale ;
8. La Ligue des jeunes annonce le lancement dans les tout prochains jours d'une série d'actions de terrain en vue de défendre la démocratie et protéger le processus électoral pour lesquels le Peuple congolais à payer le prix le plus cher.

Fait à Kinshasa, le 19 Mars 2019

Pour la Ligue des jeunes du Parti du Peuple,

Papy PUNGU LWAMBA

Président National